

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisse communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. Deux cents nonante francs, tout compris.

A. Ma Deux cents vingt francs, l'assayage, Deux paires de Souliers, et une aune de Drap.

B.

a.

b.

c.

d.

La Commune paye huitante trois francs, et l'Hopital cent et trente sept, les Souliers, et le Drap.

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

L'école est située à Chailly.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Ce n'est pas Commune proprement dite il appartient à la Commune du Châtellard.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Il ressort de la Paroisse de Montreux et de l'Agence du Châtellard.

d. District

Du District de Vevey.

e. Canton

Du Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Ceux qui ne sont pas du village sont à un quart d'heure loin.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Avec le village de Chailly il y a un hameau appelé Daugy contenant cinq maisons à la distance d'un quart d'heure, et trois maisons isolées au Bassot à la même distance.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

L'éloignement est énoncé à l'article ci-dessus.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

De Chailly il y en a 38; du hameau de Daugy il y en a 1 des maisons du Bassot il y en a 3.

23 N. 18

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles les plus voisines ne sont éloignées que de demi lieue à peu près.

a. Leurs noms.

Le sont celle de Drent et celle de Charrens et celle de Terco. qui qu'elle dernière soit dans une autre commune.

b. Leurs distances réciproques.

De Chailly à Drent il y a demi lieue, de Drent à Terco demi lieue, & de Chailly à Charrens aussi demi lieue ou à peu près.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On y enseigne la Religion, la Lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe, le chant des Chœurs.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école doit durer toute l'année, excepté en Octobre.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

La St. Bible, le Nouveau Testament, les catéchismes qu'on leur fait apprendre par cœur tout, l'abrégé de l'Observat le grand Observat le Détouché le Mecc et des Grammaires, et des Grammaires.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Les préceptes et les réglemens se pendent des Affiches de papier, qui seuls s'étaient chargés de la Colle des écoles.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver on fait quatre écoles par jour qui durent 14 heures et l'été 8 heures par jour.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont classés.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

C'est le Sieur de Baron du Châtellard après la nomination de trois ou deux candidats, faite par le ministre de presposés des communes.

b. D'où est-il?

Il est natif de Charrens, en la commune de Châtellard, Bourgeois de la Commune de Bubiéqui District d'Oron.

c. Son nom

Jean François Drelincaut.

( 3 )

d. Son âge.

Il a 36 ans et dix mois.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il n'est pas marié par conséquent sans famille.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Il exerce les fonctions depuis quinze mois.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

J'ai toujours demeuré à Charrens, m'occupant au labour de la terre.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? queiles font-elles?

Non. pas d'autres.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver il y en a 25 qui fréquentent.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

Et en l'été environ 26 à 28 tant de l'un que de l'autre sexe.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Elle ne possède pas de biens fonds.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Une partie de la pension se tire du bien des pauvres (commun) on s'en sert 900 piastres.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

En hiver pour être admis aux quatre écoles on paye 2 baches, l'été seulement 1 bache & cela par mois & une bache de bois les trois mois d'hiver.

15°. Bâtiment de l'école.

Il y a un Bâtiment.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est très vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre dans le Bâtiment de pres enonlé.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

C'est le Village de Chailly à qui il appartient.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

C'est le Village de Chailly à qui il appartient.

94

910

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

16°. Tout compris sa dernière période peut aller à la somme de 154. Comme on pourra le voir à après de la liste ou 48 produits par ceux qui payent les mois pour être admis à l'école.

Elle dérive de l'hôpital en partie en argent fixe le dit Hôpital de Montreux paye 120 par an de plus 20 pour le blé que le dit Hôpital paye au prix courant sur les Marchés de Vevey et de plus il fait encore 20 provenant de l'usufruit des Couvres qui ne payent rien pour être admis à l'école. Indemnité que le Régne reçoit pour faire la prière, on adroit toutes les semaines à l'usage des Communales payent par an 28 pour faire la lecture à l'église paroissiale. Les Bénévoles de familles adés au Li de vant Souverain sont parvenus à faire une somme de 18 tout les revenus valent 38 livres à l'école.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Translation

120 provenant de l'hôpital de Montreux  
48 payés par ceux qui ne sont pas reçus  
38 revenus de l'argent placé par les Bénévoles de famille.  
18 venant des familles Communales.

Total. 154.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école,

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Rapports Locaux

La Commune de Vevey chef-lieu du District et Paroisse de ce nom le Canton de Vevey a un Collège composé de cinq Classes à l'usage des jeunes gens de la Ville & de quelques fermes voisines, outre trois petites Ecoles à l'usage des Enfants de deux sexes & d'âges divers par une Contribution Charitable & Volontaire. N'y a de plus une Classe Allemande pour les jeunes gens des deux sexes.

La Commune de la Tour de Saïte voisine de 10 Minutes avec l'école permanente & une seconde qui n'a lieu qu'en hiver. La Paroisse de Blonay à 1 lieue a trois Ecoles; celle de Corsier à 1/2 lieue en a quatre; et celle de Montreux la partie qui est à une lieue de distance de Vevey, en a deux.

Instructions

Les objets d'Instruction des trois petites Ecoles de la Direction Charitable sont la Lecture, l'écriture, l'Arithmétique & le ouvrage de mains pour les filles. Dans le Collège, on enseigne en 5<sup>e</sup>, ainsi que dans la Classe Allemande, la Religion, la Lecture, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, et la Musique Sacrée.

En 4<sup>e</sup> Les mêmes objets plus étendus avec l'addition de la Grammaire Française, et de la Géographie.

En 3<sup>e</sup> Les mêmes objets plus développés.

En 2<sup>e</sup> Les mêmes objets avec l'addition de la Langue Latine qui fait l'objet principal de cette Classe jusqu'à un terme indéfini.

En 1<sup>e</sup> La Religion, les éléments des Mathématiques, la Grammaire et la Littérature Française, la Langue Latine, la Géographie Historique & quelques notions d'Histoire Naturelle.

Toutes ces Classes sont permanentes pendant toute l'année, excepté les toms de Vacances.

Les Livres Élémentaires sont le Nouveau Testament, le Catéchisme d'Orléans, la petite & grande Géographie de même nom; la Grammaire de Clouet Tardent.

Pour la Classe Latine, les Grammaires de Levesque, Colloquia Lat: Cordani, Selecta veteri Testamento, Selecta profanae Historiae, Phœdri Fabulae, Cornelius Nepos, Colloquia Brasmi.

En 1<sup>e</sup> L'Instituteur sert, pour les divers objets d'études qui lui sont affectés, de leçons qu'il rédige lui-même d'après les meilleurs auteurs.

L'Observation des Réglemens a été jusqu'à présent surveillée par le conseil Municipal & les deux premiers Pasteurs, qui faisaient passer devant eux, après les deux semestres, tous les Instituteurs pour y recevoir ou des blâmes ou des louanges, sur l'acquisition de leurs devoirs, et ils peuvent dire avec confiance, que tous les Instituteurs actuels ont constamment été approvisionnés. Pour ces deux comparaisons les Instituteurs reçoivent chaque année pour marque de contentement le 1<sup>er</sup> L. 15. le 2<sup>e</sup> L. 14. le 3<sup>e</sup> L. 14. le 4<sup>e</sup> L. 14. le 5<sup>e</sup> L. 14.

48